

COMMUNE DE SAINT PIERRE DES LANDES
Département de la Mayenne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept le trente juin à vingt heures le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Viviane HAMEAU, Maire.

Date de convocation : 15 juin 2017

Secrétaire de séance : Eric ROBINEAU

Étaient Présents : Mmes Fabienne TRIHAN-Brigitte COUPEAU - MM - Michel LEMETAYER - Éric ROBINEAU

Victor LECHAT-Mme Karine LACROIX - MM Jean- Louis BODIN- Hugues AGASSON

Étaient absents excusés : M Jhonny BIARD -OLIVRY-Mme Christelle CANTIN

Nombre de membres en exercice / 11 Nombre de membres présents / 9

Objet : **DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET DE PADD DU PLUi**

Madame le Maire rappelle les principales étapes d'élaboration du PLU intercommunal. Elle rappelle qu'après avoir réalisé un diagnostic, la communauté de communes doit s'engager dans l'élaboration d'un projet de territoire, traduit dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), qui sera décliné réglementairement dans le règlement du PLU ainsi que des orientations d'aménagement et de programmation.

A ce stade de la procédure et de la démarche, le conseil communautaire de la communauté de communes mais aussi les conseils municipaux des communes doivent débattre chacun sur les orientations générales du projet de PADD.

Madame le Maire présente les orientations générales du projet de PADD.

Après cet exposé, le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi du de l'Ernée est ouvert.

La prise de parole des élus porte notamment sur les problématiques suivantes :

Néant

Le conseil,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme, notamment son article L.153-12 ;

VU le projet de P.A.D.D qui lui est soumis ;

ENTENDU l'exposé de Madame le maire ;

PREND ACTE du débat qui a eu lieu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du projet de PLUi de l'Ernée.

⊗ ~~~~~ ⊗

Objet : **Marche de maîtrise d'œuvre - requalification urbaine et paysagère de la traverse et de la place**

OBJET / Convention de groupements de commande à intervenir entre le SIAEP de la Région d'Ernee et la commune de SAINT PIERRE DES LANDES pour la réalisation des travaux de rénovation de la rue de libération

La commune de SAINT PIERRE DES LANDES souhaite rénover la rue de la libération

Le SIAEP détient actuellement les compétences eaux usées et la commune eau pluviales et voirie.

Cette répartition des compétences induit des difficultés juridiques et des limites technicoéconomiques

qui peuvent être surmontées par le biais d'un groupement de commande.
 Par ailleurs, la coordination des besoins et la mutualisation des procédures de passation de marchés constituent des avantages et la facilitation de la coopération pour des travaux co-financés
 Ainsi, afin d'assurer un déroulement de travaux pertinents, les deux collectivités décident d'établir la présente convention techniques et financières de l'opération de
 Ce choix a été fait en vue de la désignation d'un titulaire unique pour les marchés et le suivi des travaux
 Mme le Maire donne lecture de ladite convention ci annexée

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal autorise Me la maire à signer cette présente convention avec le SIAEP conclue pour la durée du marché

Objet : Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – volet communal pour le projet de requalification urbaine et paysagère de la traverse et de la place de l'église

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2016-2021. Une enveloppe d'un million d'euros par an est prévue pour les communes de moins de 10 000 habitants. Cette enveloppe communale est répartie au prorata de la population DGF 2015 et de l'inverse du potentiel financier par habitant 2015 de façon à compenser les écarts de richesse fiscale.

La dotation annuelle pour la commune est de 23 155€ €, cumulable sur 6 ans et librement affectée à 3 projets au plus d'investissements communaux. Le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT, toutes subventions départementales confondues (fonds de concours, dispositif d'aide à la restauration du patrimoine public de caractère, contrats de territoire – volet EPCI).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant/

1 - Description détaillée / les travaux soumis à la demande s'inscrivent dans une continuité d'actions qui visent la revitalisation du centre bourg. Parmi ces actions, il convient de mettre en évidence : la réhabilitation de la bibliothèque - la rénovation de la salle des fêtes - la restructuration du commerce - Requalification des espaces publics - ensemble école - garderie - ensemble mairie nouveau commerce - église et sa place

Sécuriser le bourg par un aménagement spécifique

2 - Calendrier prévisionnel : 2 semestre 2017 : Requalification urbaine et paysagère de la traverse Et de la place de l'église du bourg

3 - Estimation détaillée du projet : requalification urbaine et paysagère des espaces publics (Aménagement du centre bourg)

Action N°2 Qualifier le pôle lié aux service administratifs	81 150€ HT / 97 380 €TTC
Action N°3 Qualifier le pôle de services lié à la petite enfance	146 450€ HT 175 740€ TTC
Action N°4 - Redéfinir la place de l'église et l'identifier comme point de centralité dans les aménagements	229 600 € HT 275 520€ TTC
Action N°5 - Assurer les liens entre ces trois pôles	147 540€ HT 177 048 € TTC
TOTAL GENERAL	604 740€ HT 725 688 TTC

4 - Plan de financement prévisionnel :

Pour mémoire B	7322 -dotation de solidarité communautaire	-2368€	
	73212 dotation solidarité	+ 2 368€	
	6811-042- dotations aux amortissements		-4259.55€
	6218- autre personnel extérieur		+4259.55 €
		1 638 636.23€	1 638 636.23€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre/article	Libelle	Recettes	Dépenses
Pour mémoire BP Total		1 675 950.13€	1 675 950.13€



ELECTIONS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L ELECTIONS DES SENATEURS

Mme le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants n vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L288 et R133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Mme HAMEAU Viviane -Mme COUPEAU Brigitte -Mme TRIHAN Fabienne ont été élues au premier tour et ont déclaré accepter le mandat

Mr ROBINEAU Eric -Mr LEMETAYER Michel -Mr AGASSON Hugues ont été élues au premier tour et ont accepter le mandat.

L'élection des sénateurs aura lieu le dimanche 24 septembre 2017.



Déclaration d'intention d'aliéner -(DIA)

La commune et la Communauté de communes ne souhaitent pas faire usage de leur droit de préemption pour les biens cités ci -dessous :

- Maison située - 6 rue du Maine
- Bâtiment situé -30 rue de la libération